

Bordereau attestant l'exactitude des informations - STRASBOURG - 6752 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 23/09/2024 - 14386 - 2017 B 01638 - 831 007 984 - ATON
TELECOM

**DOCUMENTS COMPTABLES,
FISCAUX ET DE GESTION**

EURL ATON TELECOM
TELEPHONIE MOBILE
6 RUE DU NOYER

67000 STRASBOURG
Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros

FIDUCIAL EXPERTISE
2 RUE DU PARC

67205 OBERHAUSBERGEN
0388569230

EURL ATON TELECOM
6 RUE DU NOYER

67000 STRASBOURG

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/03/2024	Net au 31/03/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Fonds Commercial	158 000		158 000	158 000
Autres immo.incorp.,avances & acptes	899	899		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels, outillage				
Autres immobilisations corporelles	190 546	32 100	158 446	177 608
Immo. en cours, avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières				
Total	349 445	32 999	316 446	335 608
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières,approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	64 428		64 428	60 756
Créances				
Clients et comptes rattachés	91 867		91 867	65 500
Fournisseurs débiteurs				4 069
Personnel	821		821	
Etat, impôts sur les bénéfices	8 585		8 585	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	454		454	14 917
Autres créances	500		500	45 756
Divers				
Avances & acptes versés/commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	147 303		147 303	114 708
Total	313 958		313 958	305 706
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 019		1 019	1 135
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Act				
Total	1 019		1 019	1 135
TOTAL ACTIF	664 422	32 999	631 423	642 450

	Net au 31/03/2024	Net au 31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	2 000	2 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	301 707	249 384
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	9 571	52 323
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	333 278	323 707
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total		
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts	103 728	128 014
Découverts, concours bancaires	402	307
Associés et dettes financières diverses	4 125	43 138
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	131 676	100 743
Dettes fiscales et sociales :		
. Personnel	36 731	28 713
. Organismes sociaux	5 636	5 100
. Etat, impôts sur les bénéfices		5 426
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	14 923	6 261
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres dettes fiscales et sociales	924	1 041
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	298 146	318 743
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion et diff. d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF	631 423	642 450

	du 01/04/2023	%	du 01/04/2022	%	Var. en val. annuelle	
	au 31/03/2024	CA	au 31/03/2023	CA	en euros	%
PRODUITS						
Ventes de marchandises	422 293	43,11	420 479	43,83	1 814	0,43
Production vendue	557 258	56,89	538 798	56,17	18 460	3,43
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	4 000	0,41	49 089	5,12	-45 089	-91,85
Autres produits	1 624	0,17	9	0,00	1 615	#####
Total	985 176	100,57	1 008 375	105,12	-23 199	-2,30
CONSOMMATIONS						
Achats de marchandises	713 939	72,88	668 201	69,66	45 737	6,84
Variations stock (marchandises)	-3 671	-0,37	19 566	2,04	-23 237	-118,76
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements						
Variation de stock (mat. premières)						
Autres achats & charges externes	72 104	7,36	69 077	7,20	3 027	4,38
Total	782 371	79,87	756 844	78,90	25 527	3,37
CHARGES						
Impôts, taxes et versements ass.	3 931	0,40	3 990	0,42	-59	-1,49
Salaires et traitements	146 482	14,95	153 154	15,97	-6 672	-4,36
Charges sociales	13 727	1,40	15 447	1,61	-1 721	-11,14
Dotations amortissements, dep. et prov.	21 484	2,19	7 369	0,77	14 115	191,56
Autres charges	365	0,04	590	0,06	-225	-38,12
Total	185 989	18,99	180 551	18,82	5 439	3,01
Résultat d'exploitation	16 816	1,72	70 980	7,40	-54 165	-76,31
Produits financiers						
Charges financières	4 054	0,41	154	0,02	3 900	#####
Résultat financier	-4 054	-0,41	-154	-0,02	-3 900	#####
Quote-part des opérat. en commun						
Résultat courant	12 762	1,30	70 827	7,38	-58 065	-81,98
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles			6 730	0,70	-6 730	-100,00
Résultat exceptionnel			-6 730	-0,70	6 730	100,00
Participation des salariés						
Impôt sur les bénéfices	3 191	0,33	11 774	1,23	-8 583	-72,90
Résultat de l'exercice	9 571	0,98	52 323	5,45	-42 752	-81,71

ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Engagements financiers et autres informations**

ANNEXE

Exercice clos le : 31/03/2024

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

OPTIONS RETENUES

	Date de première option	Option pour la comptabilisation		Non concerné
		en charges	à l'actif	
Frais d'acquisition				
des immobilisations corporelles et incorporelles				☒
des titres de participation				☒
des autres titres immobilisés et des titres de placement				☒
Frais externes de formation				
nécessaires à la mise en service				☒
Coûts d'emprunts activables				
montant comptabilisé à l'actif pour l'exercice				☒
Dépenses de développement remplissant les critères d'activation				
montant comptabilisé en charges pour l'exercice				☒

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	158 899			158 899
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours et avances et acomptes	190 720	2 322	2 496	190 546
Immobilisations financières.....				
Total.....	349 619	2 322	2 496	349 445

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....	899			899
Terrains.....				
Constructions.....				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles..	13 112	21 484	2 496	32 100
Total.....	14 011	21 484	2 496	32 999

Dépréciations de l'actif	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles.....				
Immobilisations corporelles.....				
Immobilisations financières.....				
Total.....				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Frais d'établissement :

	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution.....		
Frais de premier établissement...		
Frais d'augmentation de capital..		

Fonds commercial :

Hors droit au bail, il s'élève à :	158 000	
Eléments achetés.....	158 000	
Eléments réévalués.....		
Eléments reçus en apport.....		

COMPOSANTS IDENTIFIES

	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			

AMORTISSEMENTS

Les plans d'amortissement des immobilisations retiennent les méthodes suivantes :

Durées d'amortissement

Immobilisations non décomposées :

amortissement en fonction des durées d'usage en application de la mesure de simplification pour les PME.

Immobilisations décomposées :

Structure : amortissement en fonction de la durée d'usage de l'immobilisation prise dans son ensemble (sauf pour les immeubles de placement).

Composants : amortissement en fonction de la durée normale d'utilisation ou de la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Modes d'amortissement

Les amortissements sont calculés en application du mode linéaire ou du mode dégressif.

	Immobilisations non décomposées		Immobilisations décomposées			
	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Immobilisations incorporelles	L	3 ans				
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	L	3 à 10 ans				
Autres immobilisations corporelles	L	3 à 8 ans				

2 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

AUTRES POSTES DE L'ACTIF

- STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production sans prise en compte du coût de la sous-activité.

Valeurs brutes

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises	60 756	64 428	60 756	64 428
Total.....	60 756	64 428	60 756	64 428

Dépréciation des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Mat. 1ères, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Prod.intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total.....				

- CREANCES, DISPONIBILITES ET COMPTES DE REGULARISATION

Créances représentées par des effets de commerce

Non recensé

Clients.....
Autres créances.....

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé.....			
Actif circulant et charges constatées d'avance.	103 247	103 247	-0

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

Immobilisations financières.....	
Clients et comptes rattachés.....	60 439
Autres créances.....	500
Disponibilités.....	

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'entreprise

Dépréciation des créances et autres postes d'actif

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Créances				
Autres postes d'actif.....				
Total.....				

3 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social (actions ou parts) :

Parts sociales

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d'exercice.....	200	100,00
Titres émis.....		
Titres remboursés ou annulés.....		
Titres en fin d'exercice.....	200	100,00

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées.....				
Provisions pour risques & charg				
Total.....				

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit.....	104 131	25 552	78 579	
Dettes financières diverses.....				
Fournisseurs.....	131 676	131 676		
Dettes fiscales et sociales.....	58 214	58 214		
Dettes sur immobilisations.....				
Autres dettes.....	4 125	4 125		
Produits constatés d'avance.....				
Total.....	298 146	219 567	78 579	

Dettes représentées par des effets de commerce :

Non recensé

Dettes financières.....	
Fournisseurs.....	
Autres dettes.....	

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit....	402
Emprunts et dettes financières diverses.....	
Fournisseurs.....	1 431
Dettes fiscales et sociales.....	18 519
Autres dettes.....	

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'entreprise

--

4 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

Non recensé

Poste de dette concerné	Montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie

Engagements donnés

Non recensé

Intérêts sur emprunts.....

Avals et cautions.....

Autres engagements donnés.....

Engagements réciproques

Non recensé

Effets escomptés non échus.....

Crédit-bail mobilier.....

Crédit-bail immobilier.....

Locations longue durée.....

Autres engagements réciproques.....

Engagements reçus

Non recensé

Avals et cautions.....

Autres engagements reçus.....

Effectifs

4

Autres informations significatives

Non recensé

EURL ATON TELECOM
6 RUE DU NOYER

67000 STRASBOURG

DOCUMENTS FISCAUX

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

Désignation de l'entreprise : EURL ATON TELECOM		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : 6 RUE DU NOYER		Durée de l'ex. précédent* 12	
Numéro SIRET* 83100798400014		67000 STRASBOURG	
Néant ☐		Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 31/03/2024			31/03/2023
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	899	899
T	Fonds commercial (1)	AH	AI	158 000	158 000
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ		
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS		
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	190 546	32 100
P	Immobilisations en cours	AV	AW		158 446
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV		
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	349 445	32 999
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU	64 428	64 428
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	91 867	91 867
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	10 360	10 360
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG	147 303	147 303
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 019	1 019
E	TOTAL (III)	CJ	CK	314 977	314 977
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	664 422	32 999
				631 423	642 450
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP	(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop. :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise : EURL ATON TELECOM		Néant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ)	DG	301 707	249 384
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 571	52 323
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	333 278	323 707
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)		DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	104 131	128 321
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI)	DV	4 125	43 138
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	131 676	100 743
	Dettes fiscales et sociales	DY	58 214	46 541
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	298 146	318 743
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	631 423	642 450
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	219 567	215 015
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH	402	307

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : EURL ATON TELECOM							Néant	*
		Exercice N					Exercice N-1	
		France		Exportation et intrac.		Total		
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	422 293	FB		FC	422 293	420 479
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF		
	- services*	FG	557 258	FH		FI	557 258	538 798
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	979 552	FK		FL	979 552	959 277
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	4 000	49 089
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 372	
	Autres produits (1) (11)					FQ	252	9
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	985 176	1 008 375
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	713 939	668 201
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-3 671	19 566
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	72 104	69 077
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 931	3 990
	Salaires et traitements*					FY	146 482	153 154
	Charges sociales (10)					FZ	13 727	15 447
	Dotations - Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	21 484	7 369
	Dont dot. amort. du fonds de commerce			HS				
	d'exploitation : - dotations aux provisions					GB		
	- Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	365	590
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	968 360	937 395
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	16 816	70 980
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 054	154
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	4 054	154
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-4 054	-154
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	12 762	70 827

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL ATON TELECOM		Néant		*	
			Exercice N	Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*		HB		
	Reprise sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*		HF	6 730	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	6 730	
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			HI	-6 730	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	3 191	11 774	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	985 176	1 008 375	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	975 605	956 053	
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			HN	9 571	
R E N V O I S	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont - produits de locations immobilières		HY	
		- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)		1G	
	(3)	Dont - Crédit-bail mobilier*		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
	(6 ter)	Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transfert de charges		A1	1 372
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS A5				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6		Obl. A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible) A7		Dont cot. facul. aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détails des produits et charges exceptionnels		Exercice N		
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Charges except.	Produits except.	
(8)	Détail des produits et charges des exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL ATON TELECOM										Néant		*
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2		Acquisitions, créat°, apports et virements de poste à post 3		
I	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	158 899	KE		KF	
C	Terrains						KG		KH		KI	
	Cons truc tions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9		KJ		KK		KL		
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1		KM		KN		KO		
		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2		KP		KQ		KR		
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU	
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencmts, aménagemts div*			KV	121 459	KW		KX	2 322		
		- Matériel de transport*			KY		KZ		LA			
		- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	69 261	LC		LD			
		- Emballages récupérables et divers*			LE		LF		LG			
L	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
E	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
S	TOTAL III						LN	190 720	LO		LP	2 322
F	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
I	Autres participations						8U		8V		8W	
N	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V	
	TOTAL IV						LQ		LR		LS	
	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)						0G	349 619	0H		0J	2 322
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Rééval légale ou éval en équ				
				par virement de poste à poste 1		par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		valeur d'origine des immobilisations en fin 4				
I	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		C0		D0		D7			
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		LV		LW	158 899	1X			
C	Terrains				LX		LY		LZ			
	Constructions	- Sur sol propre		MA		MB		MC				
		- Sur sol d'autrui		MD		ME		MF				
		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions		MG		MH		MI				
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.				MJ		MK		ML			
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements		MM		MN	123 781	MO				
		- Matériel de transport		MP		MQ		MR				
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MS	2 496	MT	66 765	MU				
		- Emballages récupérables et div		MV		MW		MX				
L	Immob. corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
E	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
S	TOTAL III			NG	2 496	NH	190 546	NI				
F	Participations évaluées (mise en équ.)			0U		M7		0W				
I	Autres participations			0X		0Y		0Z				
N	Autres titres immobilisés			2B		2C		2D				
	Prêts et autres immob. financières			2E		2F		2G				
	TOTAL IV			NJ		NK		2H				
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			0K	2 496	0L	349 445	0M				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/03/2024							
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.												
Désignation de l'entreprise : EURL ATON TELECOM				Néant								
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]						
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)							
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)								
1	2	3	4	5	6							
1 - Concessions, brevets et droits simil.												
2 - Fonds commercial												
3 - Terrains												
4 - Constructions												
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel												
6 - Autres immobilisations corporelles												
7 - Immobilisations en cours												
8 - Participations												
9 - Autres titres immobilisés												
10 - TOTAUX												
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2. (2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".												
CADRE B Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice</td> <td style="width: 30%; border: 1px solid black;"></td> </tr> <tr> <td>2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice</td> <td style="border: 1px solid black; text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice</td> <td style="border: 1px solid black; text-align: center;">=</td> </tr> </table>							1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice												
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-											
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=											
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.												

Désignation de l'entreprise : EURL ATON TELECOM										Néant		*
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*												
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.				
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles	PE	899	PF		PG		PH	899				
TOTAL I	RK	899	RM		RN		RO	899				
Terrains	PI		PJ		PK		PL					
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
Construct° - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
- Installations générales, agencements et aménagements des	PV		PW		PX		PY					
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ		QA		QB		QC					
Autres - Installations générales, agencements et aménagements	QD	8 057	QE	12 788	QF		QG	20 845				
immob. - Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK					
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 054	QM	8 696	QN	2 496	QO	11 254				
- Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT					
TOTAL II	QU	13 112	QV	21 484	QW	2 496	QX	32 100				
TOTAL GENERAL (I + II)	ON	14 011	OP	21 484	OQ	2 496	OR	32 999				
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES												
Immobilisat° amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel						
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV					
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
TOTAL I	R	RX	RY	RZ	SB	SC	SD					
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
N Inst. gales., agn	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
C Inst. gales, agencé & am. div	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
R Mat. bur & inf mob	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL			N			NO					
TOTAL général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ					
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8				
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR				

Désignation de l'entreprise : EURL ATON TELECOM		Néant				*			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
P	Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T		TA		TB		TC	
R	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF	
	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
V	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6	
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM	
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K	
H	Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER	
A	Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H	
P	immobilisations - titres mis en équ.	02		03		04		05	
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X	
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09	
C	sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
I	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises									
- d'exploitation				UE		UF			
- financières				UG		UH			
- exceptionnelles				UJ		UK			
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision									
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2024

Désignation de l'entreprise :		EURL ATON TELECOM				Néant		*
-------------------------------	--	-------------------	--	--	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations		UL		UM	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux		VA			
	Autres créances clients		UX	91 867	91 867	
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)		Z1			
	Personnel et comptes rattachés		UY	821	821	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	8 585	8 585	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	454	454	
		Autres impôts, taxes, versements assim.	VN			
		Divers	VP	500	500	
	Groupes et associés (2)		VC			
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)		VR			
	Charges constatées d'avance		VS	1 019	1 019	
	TOTAUX		VT	103 247	103 247	
	RE N V	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD		
			Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE		
(2)		Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF			

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
		Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG	402		
		à 1 maximum à l'origine à + de 1 an à l'origine	VH	103 728	25 150	78 579
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	131 676	131 676	
		Personnel et comptes rattachés	8C	36 731	36 731	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	5 636	5 636	
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	14 923	14 923		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	924	924		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
		Groupes et associés (2)	VI	4 125	4 125	
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K			
		Dettes représentatives de titres empruntés*	Z2			
		Produits constatés d'avance	8L			
TOTAUX		VY	298 146	219 567	78 579	
RE N V	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032		
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK			
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			

Exercice N, clos le :									
Désignation de l'entreprise : EURL ATON TELECOM Néant * 31/03/2024									
I. REINTEGRATIONS BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés									
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) WD Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles WE									
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.* WF Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS) WG									
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option RA Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) RB									
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)* WI Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067) XX									
Amendes et pénalités WJ Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis) XZ									
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI									
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
Quote-part									
Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.* WL Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI L7									
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19 % (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)									
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%									
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme									
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé) intérêts exécutés (art. 39-1-3 et 212) SU Zone d'ent.* (act. exo.) SW)									
Dont : Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro M8)									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage									
TOTAL I									
II. DEDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)									
Régimes Plus-values - imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR) *									
imposition nettes - imposées aux taux de 0%									
particuliers à - imposées aux taux de 19 %									
et impos. long terme - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
différées Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))									
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223 B)									
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer									
Mesures Majoration d'amortissement *									
Entreprise nouvelle 44 septies K9 Entreprise nouvelle art. 44 sexies L2 Jeunes entre. innovantes (art 44 sexies A) L5									
d'incitation Sociétés d'investissements immo. K3 Zoneestruc. défense (art. 44 terdecies) PA									
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies) OV Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44) 1F Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies) XC									
Zone de revitalisation rurale (44) PC Bassin Urbain à dynamiser (art 44 sexdecies) PP Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) PB									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Deduct. div. (cf. feuillet séparé) dont déd. except. (art 39 decies) Créance dérogée par le report en arrière du déf. (IS) ZI									
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies A) dont déd. except. pour investissement (art 39 decies B)									
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies C) dont déd. except. pour investissement (art 39 decies D)									
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies E)									
dont déd. except. pour investissement (art 39 decies F) dont déd. except. pour investissement (art 39 decies G)									
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									
TOTAL II									
III. RESULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation bénéfice (I moins II) XI 12 762									
des déficits reportables : déficit (II moins I) ZL									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)									
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)									
RESULTAT FISCAL BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO) XN 12 762 XO									

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B

2024

Désignation de l'entreprise : EURL ATON TELECOM			Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS				
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4Ter		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5		
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)		K6		
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT		7 879
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges*				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y
Provisions pour dépréciation*				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032				
TOTAUX		YN		YO
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A				
		ligne WI		ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : EURL ATON TELECOM		Néant		*			
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT							
Affectat°	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D		52 323			
	Prélèvements sur les réserves	0E					
	TOTAL I	0F		52 323			
	Affectation aux réserves - Réserve légale - Autres réserves	ZB					
Dividendes		ZD		52 323			
		ZE					
	Autres répartitions	ZF					
	Report à nouveau	ZG					
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH		52 323		
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.							
RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N -1		
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
Détails des postes	- Sous-traitance			YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	35 624	XQ	37 199	35 848	
	- Personnel extérieur de l'entreprise			YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	9 410	9 187	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	25 494	24 042	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ	72 104	69 077		
	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	3 184	3 126	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	747	864	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX	3 931	3 990		
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY	190 812	180 231	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	147 850	138 407	
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2023)*			OB	91 204		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so			ZK	%	%	
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE		XP				
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			RH			
	Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK	
					PV à 19 %	JM	
		Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN	
				PV à 19%	JP		
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale			JH				
			N°SIRET de la société mère	JJ			

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2024

Désignation de l'entreprise : EURL ATON TELECOM						Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
	Nature des éléments cédés*	Date d'acquisition	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amorts. *	Valeur résiduelle
	(1)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1	CONNEXION ASUS PORTABLE +3PC H;P;	19/10/2017	1 846		1 846		
2	SPRAX MACHINE FILMER PORT	31/01/2018	650		650		
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées			Plus-values taxables à	
Prix de vente*		Mt global de la + ou - value	Court terme	Long terme			19 %
(7)		(8)	(9)	(10)			(11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.	+					+
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.	+					+
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.	+					+
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+					+
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.		+	+	+	+	
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.		-	-	-	-	
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+	+	+	+	+	+
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

N° 2059-B

2024

Désignation de l'entreprise : EURL ATON TELECOM					Néant	*
A. ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME						
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)						
Origine			Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie :					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39)					
Total 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie :		Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
		N-1				
	sur 10 ans ou sur une	N-2				
	durée différente (art.39	N-3				
	quaterdecies 1 ter et	N-4				
	1 quater du CGI)	N-5				
	(à préciser) au titre de :	N-6				
		N-7				
	N-8					
	N-9					
Total 2						
B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS						
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport						
☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).			☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).			
Origine des plus-values	Date des fusions ou des apports	Montant net des plus values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Mont. rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Total						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : EURL ATON TELECOM		Néant				*
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)				
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *				
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)				
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%		Solde des moins-values à 12,8%
1		2		3		4
Moins-values nettes N						
Moins-values N-1						
nettes à long terme N-2						
subies au cours N-3						
des dix exercices N-4						
antérieurs N-5						
(montants restant à N-6						
déduire à la clôture N-7						
du dernier exercice) N-8						
N-9						
N-10						
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES						
Origine	Moins-values		Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter	
	à 19 %, ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice				à 15 % ou 19%
1	2	3	4	5	6	
Moins-values nettes N						
Moins-values N-1						
nettes à long N-2						
terme subies N-3						
au cours des N-4						
dix exercices N-5						
antérieurs N-6						
(montant restant N-7						
à déduire à la N-8						
clôture du dernier N-9						
exercice) N-10						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2024

Désignation de l'entreprise : EURL ATON TELECOM		Néant				*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*						
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme				
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2					
Total (lignes 1 et 2)	3					
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4					
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5					
Total (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : EURL ATON TELECOM		Néant	*
Exercice ouvert le : 01/04/2023	et clos le : 31/03/2024	Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	4,00	
dont apprentis	YF	1,00	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	979 552	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0	
Total 1	OX	979 552	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	252	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0	
Subv. d'exploitation reçues	OF	0	
Variation positive des stocks	OD	3 671	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0	
Total 2	OM	3 923	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	ON	721 870	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	28 549	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	0	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	365	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0	
Total 3	OJ	750 784	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	232 691
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	232 691	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	Du	Au	
Date de cessation	HR		

ATON

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000,00 Euros
Siège social : 6 RUE DU NOYER

67000 STRASBOURG
R.C.S : 831 007 984

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/06/2024 **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/03/2024**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/03/2024** faisant ressortir **un bénéfice de 9 571,06** Euros. A ce résultat s'ajoute un prélèvement sur les réserves à hauteur de **300 428,94** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **310 000,00** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **310 000,00** Euros, de la façon suivante :

- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de 310 000,00 Euros.

Il convient de vous informer que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater nouveau du Code général des impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code général des impôts pourront opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux.

De plus, conformément aux dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libératoire ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, seront désormais prélevés à la source.

Chaque associé recevra ainsi un dividende unitaire de 1550,00 Euros.

Pour copie certifiée conforme

La gérance

